GUIDE DES CITOYENS

ÉDITION 2022-24

MUNICIPALITÉ DE

Sainte-Anne-des-Lacs

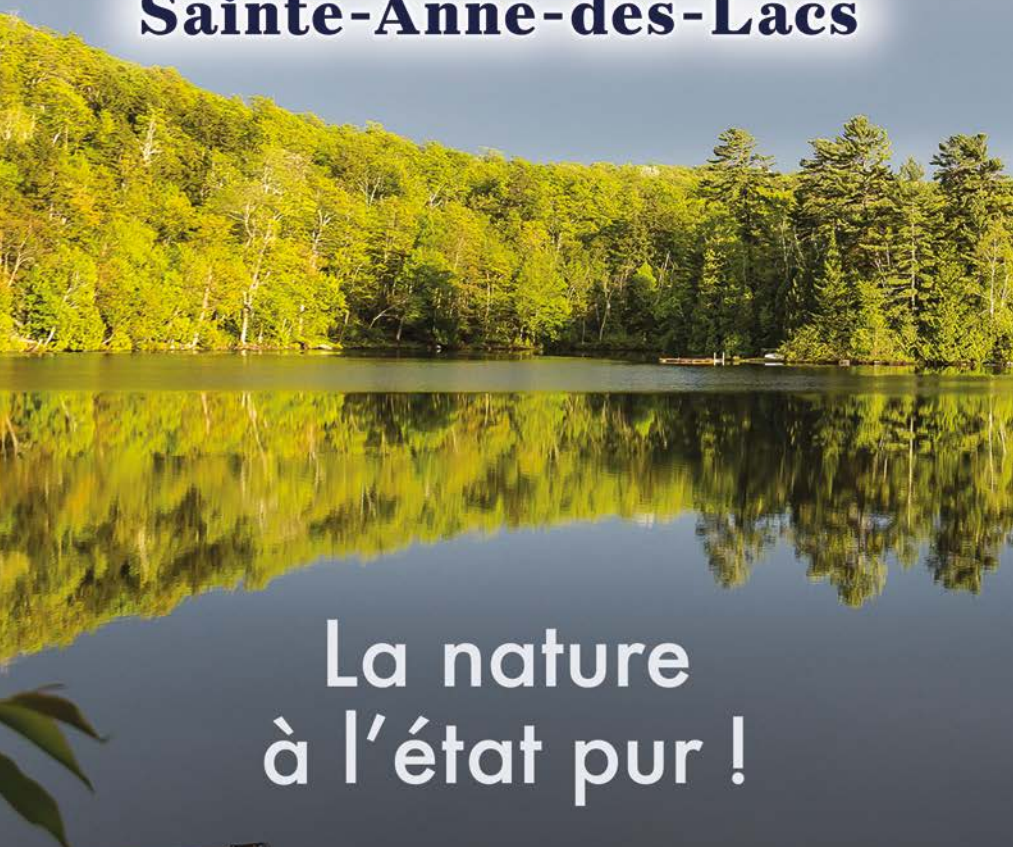

La nature
à l'état pur !

sadl.qc.ca

France Aubuchon
Pharmacienne propriétaire
640, chemin Sainte-Anne-des-Lacs
Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0
T 450 224-4613
F 450 224-9284
AFFILIÉ À uniprix CLINIQUE
LUN - VEN • 10 h - 18 h
SAM • 10 h - 14 h
DIM • FERMÉ

ATELIER MÉCANIQUE C.M.F. INC.
NAPA AUTOPRO
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
PNEUS • SILENCIEUX • FREINS • SUSPENSION
Claude Fontaine, *Propriétaire*
Tél.: 450 224-8664 • Téléc.: 450 643-0062
Courriel: ateliermecaniquecmf@cgocable.ca
684, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs
Sainte-Anne-des-Lacs, QC J0R 1B0
www.autoproservice.com

RBQ: 3096-8879-01
LES ENTREPRISES DANIEL AUGER INC
SPÉCIALITÉ REVÊTEMENT ACRYLIQUE
REVÊTEMENT DE MUR EXTÉRIEUR
450 660-0600
45, des Bouleaux, Ste-Anne-des-Lacs (QC)
alexandre@danielauger.ca | danielauger.ca

IGA extra
FAMILLE JASMIN
Saint-Sauveur
Service de livraison
Service de cueillette
Service de traiteur
130 Chemin du Lac-Millette
Saint-Sauveur
QC J0R 1R6
450 227-2141

Bruno BM Mangione
Je m'en occupe,
Je suis là pour vous !
RE/MAX bonjour Agence immobilière
Appelez-moi! 514 260-3467

Municipalité de
Sainte-Anne-des-Lacs
773, ch. Sainte-Anne-des-Lacs
Sainte-Anne-des-Lacs
(Québec) J0R 1B0

Heures d'ouverture :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Régie Publicitaire
Éditions Média Plus Communication
5045, Jean-Talon Est, bureau 202
Montréal (Québec) H1S 0B6

Téléphone : 514 727-6769
Télécopie : 514 727-6749

info@editionsmpc.ca
www.editionsmpc.ca

Photos
Archives de la Municipalité

Infographie
Martin Gagné

Impression
Imprimerie spéciale de la compagnie
Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du
Québec 2022

tout
Sainte-Anne-des-Lacs
sur votre cellulaire

Lisez-moi

Le «QR code» Un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais Quick Response, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site Internet de la Municipalité.

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C103430

BILLET DE LA MAIRESSE

Bonjour à vous,

Que vous soyez des citoyens de longue date ou récemment installés à Ste-Anne des Lacs, (ou même juste de passage!) vous savez combien il est agréable d'y résider!

Tout comme vous, le conseil et moi-même savons bien que notre municipalité a maintenant les deux pieds bien ancrés dans une vie que l'on appelle désormais : postpandémique. De municipalite de villégiature, nous voyons maintenant des familles grandir ici, nos ainés vouloir y rester et des nouveaux arrivants qui en font leur domicile, leur résidence principale.

Nous avons appris des derniers mois, combien il est important d'assurer localement une vie axée sur la collaboration, le partage et la bienveillance. C'est donc avec ces valeurs que nous continuons d'avancer pour préserver notre milieu et notre vie communautaire.

Ce guide comprend des informations qu'il est intéressant de lire ou de relire. Il vient compléter les informations que l'on retrouve sur notre site web, notre page Facebook ou qui arrivent via notre Infolettre.

Prenez le temps de le feuilleter, vous y découvrirez un peu d'histoire, ainsi que la description des principaux services que rend la municipalité. Ceux-ci ont beaucoup évolué, voulant prioritairement assurer que nous pourrons bénéficier de notre précieux environnement le plus longtemps possible.

Enfin, vous retrouverez des informations sur notre vie communautaire, les partenaires qui supportent celle-ci et un répertoire des ressources de proximité disponibles.

Continuons de prendre soin de notre municipalité et nous pourrons ainsi y vivre longtemps, ensemble, et heureux!

Catherine Hamé Mulcair
Mairesse

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs

HÔTEL DE VILLE

773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs
Sainte-Anne-des-Lacs
Québec, J0R 1B0
www.sadl.qc.ca
Courriel: info@sadl.qc.ca
Téléphone: 450 224-2675
Télécopieur: 450 224-8672

MAIRIE
Poste 258
mairie@sadl.qc.ca

ADMINISTRATION / SERVICE AUX CITOYENS
Poste 233

BIBLIOTHÈQUE
Poste 300

COMMUNICATIONS
Poste 302

CAMP DE JOUR
Poste 301

COMPTABILITÉ
Poste 222

ENVIRONNEMENT
Poste 226

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
Poste 262

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
Poste 227

TRAVAUX PUBLICS
Poste 233

URBANISME
Poste 226

SOMMAIRE

6 Un peu d'histoire

8 Qui sommes-nous?
- *Les caractéristiques de la population;*
- *Historique des maires et mairesses, secrétaire-trésorier et directeur général.*

10 Vivre à Sainte-Anne-des-Lacs

12 Le Conseil municipal
- *Fonctionneme nt du Conseil;*
- *Districts électoraux;*
- *Responsabilités du rôle de mairesse ou de maire;*
- *Rôle d'une conseillère ou d'un conseiller*

14 Mandats des comités du Conseil
- *Informations sur les divers comités;*
- *Les politiques;*
- *Le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés.*

15 Qu'est-ce qu'une MRC?

16 Calendrier des principales activités

17 Urbanisme
- *Règlements;*
- *Permis;*
- *Ventes de garage;*

20 Évaluation
- *Taxation;*
- *Paiement, et plus.*

21 Environnement
- *Portrait du territoire;*
- *Préservation des lacs, cours d'eau et milieux humides;*
- *Installations septiques;*
- *Écocentre;*
- *Cueillette des matières résiduelles et des encombrants;*
- *Contrôle de l'érosion;*
- *Pesticides et fertilisants;*
- *Bande de protection riveraine;*
- *Embarcations nautiques, et plus.*

29 Communication

30 Loisirs, culture et vie communautaire
- *Patinoires;*
- *Sentier historique Loken;*
- *Camp de jour et camps de vacances;*
- *Politiques;*
- *Locations de salle;*
- *Cours et entente intermunicipale, et plus.*

35 Bibliothèque

36 Organismes

37 Incendie et sécurité publique
- *Descriptif du service;*
- *Règlements et consignes de sécurité.*

39 Travaux publics

40 Répertoire des ressources communautaires et de santé

42 Index des annonceurs

Crédit@Pierre Desautels

Lac Guindon Crédit @ Chantal Michel

UN PEU D'HISTOIRE...

Si on découvre dans les archives des Laurentides qu'il y a 5000 ans, les habitants étaient des Algonquins, on apprend que, beaucoup plus tard, les premiers arrivants de Sainte-Anne-des-Lacs sont des gens fuyant la Rébellion des Patriotes de 1837, des gens qui refusent de participer à cette guerre du Bas-Canada qui se déroule ces années-là aux alentours de Saint-Eustache. Plusieurs anglophones et francophones, qui demeurent à cette époque au nord de Montréal, notamment dans les anciens villages qui forment maintenant Mirabel, décident alors de monter plus haut pour protéger leurs jeunes familles et s'installent sur des terres vierges, ici, chez nous, alors territoire de la paroisse de Saint-Sauveur. De rares routes relient d'ailleurs Saint-Jérôme au lac Marois. Les premiers colons défrichent des chemins et des terres et se servent du bois pour bâtir maison et se chauffer. Ils sont agriculteurs, ils trappent et pêchent dans les lacs pour se nourrir et bien vite ils sèment leurs terres et élèvent des animaux. Quelques-uns deviennent commerçants, vendant le nécessaire et, l'été venu, les produits de la ferme.

Quelque cent ans plus tard, la population est de 350 habitants. Plusieurs chemins se faufilent entre les nombreux lacs; deux églises et deux écoles ont pignon sur rue. La chapelle catholique-romaine reçoit d'une dame bénévole une magnifique statue de Sainte Anne, d'où le nom de notre municipalité. Notre village devient une entité distincte et, en 1946, il se sépare du territoire de Saint-Sauveur pour devenir : « la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs ».

À cette époque du boum des naissances (baby-boom), tout juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale, le développement touristique des Laurentides prend son envol. Le train roule de plus en plus loin et les automobilistes empruntent de nouvelles routes. La première pente de ski, tout près du lac Loiselle, se dote d'un remonte-pente (ski-tow) et des auberges accueillent les touristes. Au fil du temps, on construit des chalets d'été car notre municipalité était un endroit très recherché par les citadins. Le magasin général, le garage, les hôtels, les pensions, les restaurants et les entreprises de construction contribuaient à l'expansion de la Municipalité.[1] Puis, les très réputés camps de vacances accueillent les enfants et les adolescents, sous la gouverne des Clercs de Saint-Viateur.

La station de ski Mont Sainte-Anne déroule son tapis blanc au début des années 50 et attire de très nombreux touristes, si bien qu'en 1959, on inaugure le très luxueux chalet resto-bar de ski nommé l'Étoile. Quelques années plus tard, le prolongement de l'Autoroute 15 empiète sur les pentes et sonne le glas de cette station extrêmement populaire.

Dès lors, la vocation touristique et l'achalandage de Sainte-Anne-des-Lacs diminuent et la dernière école ferme ses portes en 1972. La Municipalité se transforme et prend un nouveau virage. Peu à peu, les vacanciers convertissent leur résidence secondaire en résidence permanente. De nouveaux citoyens s'installent, des parcs apparaissent et des nouvelles rues s'ouvrent. La Municipalité offre dorénavant des services et une qualité de vie indispensables à la saine gestion de son territoire. De 350 habitants en 1947, elle passe, en l'espace de 65 ans, à 3500 résidents. Et elle compte bien continuer d'évoluer, comme sa population, tout en focalisant sur ce qui importe le plus à Sainte-Anne-des-Lacs : « La nature à l'état pur ! ».

(1) Extrait du « Guide historique de Sainte-Anne-des-Lacs » de Michel Andreoli.

QUI SOMMES-NOUS ?

Voilà une question que bien des citoyens, qu'ils soient résidents depuis longtemps ou depuis peu, se posent fréquemment. C'est aussi une interrogation pour les visiteurs et ceux et celles qui souhaitent venir s'établir chez nous. Connaître les principales caractéristiques de la collectivité annelacoise est également une nécessité pour les autorités municipales qui doivent prendre des décisions pour le présent et pour le futur.

Entre 2016 et 2021, la population est passée de 3611 habitants, à 3862, soit une croissance de 7% en cinq ans. En comparaison, pour la même période, la croissance dans la MRC des Pays-d'en-Haut a été de 12 %. Le recensement de Statistique Canada de 2021 mentionne que l'âge moyen de la population de Sainte-Anne-des-Lacs est de 47,4 ans.

En 2021, il y avait 1 792 logements privés occupés à Sainte-Anne-des-Lacs ce qui représente une variation de 8,9 % par rapport à 2016.

En 2021, 525 enfants âgés de 0 à 14 ans ont été dénombrés à Sainte-Anne-des-Lacs, représentant 13,6 % de la population totale. La population en âge de travailler (15 à 64 ans) représentait quant à elle 61,7 % de la population totale, alors que 955 personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 24,7 % de la population totale. À l'horizon 2024, les prévisions démographiques (selon l'Institut de la statistique du Québec) nous disent que la population atteindra 4 400 habitants.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

Familles de recensement

Une famille de recensement est constituée d'un couple marié ou en union libre (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux) ou d'un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. En 2016, il y avait 1 645 familles de recensement, dont 7 % étaient des familles monoparentales, comparativement à 1085 familles de recensement en 2011.

Crédit @ Maxime Bujold

MÉNAGES

Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Un ménage privé peut être composé d'une famille, de groupes de familles, de deux familles ou plus partageant le logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule. Pour les besoins du recensement, toute personne est membre d'un ménage et d'un seul ménage. L'intérêt de parler des ménages concerne les couples avec ou sans enfants et les ménages formés d'une seule personne.

En 2016, on comptait 1 645 ménages dont 27 % de ménages comprenant une seule personne, 29 % d'une famille et 39 % formés d'une famille sans enfant. Dans l'ensemble de la MRC, les ménages formés d'un couple avec enfants ne représentaient que 17,2 % de tous les ménages.

i LANGUE MATERNELLE

En 2016, 88,5 % de la population de Sainte-Anne-des-Lacs était de langue maternelle française et 8,8 % de langue maternelle anglaise.

MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

PÉRIODE	MAIRE	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
Juillet 1946 à juillet 1951	Pierre E. Hurtubise	François Martineau
Août 1951 à novembre 1954	Donald Goyette	François Martineau
Décembre 1954 à mai 1958	Camille Nadeau	François Martineau
Juin 1958 à juin 1961	Raymond Labrèche	François Martineau
Juillet 1961 à avril 1975	Claude Boyer	François Martineau
Mai 1975 à décembre 1976	Claude Boyer	Jules Caron
Janvier 1977 à mars 1979	Claude Boyer	Jeannine Genest
Avril 1979 à décembre 1983	René Provost	Jeannine Genest
Janvier 1984 à mars 1985	Claude Boyer	Jeannine Genest
Avril 1985 à août 1985	Claude Boyer	Nicole R. Poissant
Septembre 1985 à janvier 1990	Claude Boyer	Diane Desjardins
Février 1990 à avril 1990	Claude Boyer	Lise Gauthier
Mai 1990 à avril 2001	Claude Boyer	Claude Panneton
Mai à Juin 2001	Claude Boyer	Carole Leduc *
Juillet 2001 à février 2002	Claude Boyer	Lisette Claveau
Mars 2002 à juin 2002	Claude Boyer	Carole Leduc *
Juillet 2002 à mars 2006	Claude Boyer	Christiane Côté
Avril 2006 à octobre 2009	Claude Boyer	Jean-François René
Novembre 2009 à novembre 2013	Claude Ducharme	Jean-François René
Novembre 2013 à novembre 2017	Monique Monette Laroche	Jean-François René
Novembre 2017 à mai 2019	Monique Monette Laroche	Jean-François René
Juin 2019 à novembre 2021	Monique Monette Laroche	Jean-Philippe Gadbois
Novembre 2021 à ...	Catherine Hamé Mulcair	Jean-Philippe Gadbois

** À deux reprises, Madame Leduc a occupé le poste de secrétaire-trésorière par intérim.*

VIVRE À SAINTE-ANNE-DES-LACS

Peu de temps après notre arrivée à Sainte-Anne-des-Lacs, nous avions réuni quelques copains à notre chalet, maintenant devenu notre résidence principale. Je me souviendrai toujours de cette amie qui, après avoir fait le tour des lieux, s'était exclamée: « Mais comment avez-vous fait pour découvrir ce petit coin de paradis ? » Plus de 35 après cette découverte, nous ne connaissons toujours pas la réponse à sa question, mais nous avons identifié un tas de raisons qui nous rappellent constamment que nous habitons effectivement un endroit merveilleux.

Que ce soient les montagnes qui nous offrent des points de vue imprenables, les forêts qui nous enchantent avec tous leurs secrets, les lacs si rafraîchissants et agréables à regarder, ou encore les activités communautaires, culturelles ou récréatives en toute saison, nous jouissons à Sainte-Anne-des-Lacs d'un bien précieux : un environnement de qualité.

En tant que citoyens, nous sommes conscients de la valeur de ce qui nous entoure et de l'importance de préserver notre environnement, pour la paix et la joie de vivre de tous. Nous constituons une population vivante, dynamique, diversifiée et de toutes provenances. Bien sûr, comme nous vivons une période de forte croissance depuis quelques années, nous jugeons primordial de maintenir le fragile équilibre de la nature ambiante.

Considérons donc ce Guide des citoyens comme un mode d'emploi, semblable à ceux que l'on nous remet lors d'un achat important. Il a pour objectif une sensibilisation générale à l'importance en harmonie avec l'environnement. Grâce à cet outil, les nouveaux résidents pourront s'intégrer rapidement à notre communauté et nous pourrons tous continuer à profiter de la qualité de vie exceptionnelle dans ce petit coin de paradis.

Bienvenue à
Sainte-Anne-des-Lacs !

Marie-Andrée Clermont
Citoyenne

Crédit @ Dominique Malo

Crédit @ Jean-Pierre Drault

Crédit @ Pierre Bonneville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les élus représentent la population de Sainte-Anne-des-Lacs. Réunis en Conseil, ils prennent des décisions sur les orientations, les priorités et les services de la Municipalité et en administrent les affaires.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le conseil municipal veille à la qualité de vie de la communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent et seulement lors des assemblées du Conseil, sous forme de règlement ou de résolution. Individuellement et en dehors des assemblées du Conseil, les élus ne peuvent pas prendre de décisions au nom de la Municipalité, sauf le maire ou la mairesse dans le cadre de l'exercice de son pouvoir d'urgence.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents. Il se réunit ordinairement une fois par mois, mais peut le faire plus souvent. Il peut aussi convoquer des assemblées extraordinaires dont celle pour adopter le budget.

DISTRICTS ÉLECTORAUX

Suite aux élections municipales de 2013, le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs a été divisé en 6 districts électoraux. Les membres du Conseil sont maintenant élus par district et représentent leur district tout au long de leur mandat. Pour consulter la carte et connaître le conseiller de votre district, consultez notre site Internet www.sadl.qc.ca /mairie/conseilmunicipal.

RESPONSABILITÉS

Le rôle principal du Conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté.

La nature des questions soumises au Conseil peut varier selon la municipalité, mais tout Conseil doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier. Le Conseil assume les droits et devoirs dévolus par le Code municipal du Québec, de même que par certaines lois connexes, comme la Loi sur la fiscalité municipale, la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ainsi, le Conseil peut décider des orientations pour divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, le réseau routier, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le développement communautaire, les loisirs, la culture, etc.

RÔLE DU MAIRE OU DE LA MAIRESSE

La personne élue maire ou mairesse représente l'ensemble de la population de la Municipalité. Elle préside les assemblées du Conseil municipal et travaille en collégialité avec les autres membres de ce Conseil. Elle possède aussi le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux, assurant ainsi la transparence du Conseil municipal pour la communauté. C'est aussi le maire ou la mairesse qui achemine les mandats confiés par le Conseil à l'appareil administratif municipal, supervise l'application des règlements et des résolutions et communique toute information jugée d'intérêt public.

Le maire ou la mairesse doit spécialement veiller à ce que les revenus de la Municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi. Le maire ou la mairesse peut aussi participer à d'autres instances démocratiques, comme le Conseil de la MRC.

Mentionnons que le maire ou la mairesse peut exercer un droit de veto sur les décisions du Conseil en refusant de les approuver et, par conséquent, de signer les documents relatifs à ces décisions. Ce droit de veto est suspensif, c'est-à-dire qu'il peut être renversé si la majorité absolue des membres du Conseil adopte à nouveau la décision.

En tout temps, le maire ou la mairesse participe à la prise de décisions lors des assemblées du Conseil, mais n'est pas obligé de voter. Dans une situation d'urgence qui menace la vie ou la santé de la population ou l'intégrité des équipements municipaux, le maire ou la mairesse peut, de son propre chef, autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

RÔLE D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER

Plusieurs fonctions des conseillères ou conseillers influencent des décisions importantes pour votre milieu. En plus d'assister aux assemblées du Conseil et d'y faire valoir les intérêts de votre communauté, les conseillères ou conseillers peuvent éclairer le Conseil sur des sujets particuliers. Ils peuvent en effet être nommés à des commissions ou à des comités ou encore se voir attribuer des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le Conseil dans ses décisions.

Les conseillères ou conseillers ont l'obligation de voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du Conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêt. Enfin, ils peuvent aussi faire office de maire suppléant. Ainsi, en l'absence du maire ou de la mairesse ou pendant une vacance à ce poste, la conseillère ou le conseiller désigné par le Conseil remplit les fonctions du maire ou de la mairesse.

LES POLITIQUES DU CONSEIL

Le Conseil peut adopter diverses politiques qui définissent les grandes orientations des actions et des services qu'il offre ou souhaite offrir à la population.

RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

En 2010, le conseil municipal adoptait une politique sur la gestion contractuelle. Celle-ci allait devenir, en 2020, le Règlement sur la gestion contractuelle et il encadre l'octroi des contrats que la Municipalité peut accorder ainsi que la gestion des deniers publics. Elle définit les règles de procédure relativement à la demande de soumissions, les mesures favorisant le respect des lois qui visent à lutter contre le truquage des offres, celles visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, celles ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, celles ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts, celles visant à prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion des contrats qui en résulte et celles visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

CODES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

A l'automne 2021, le gouvernement du Québec réalisait une importante refonte de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Même si toutes les municipalités doivent revisiter leur code d'éthique suite à une élection générale, cette révision était de plus grande envergure.

Ce code et plus particulièrement les règles énoncées dans celui-ci guident la conduite de tout membre du conseil.

Principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique :

- **Intégrité**
- **Honneur**
- **Prudence**
- **Respect et civilité**
- **Loyauté**
- **Recherche de l'équité**

Les membres du personnel doivent aussi se conformer à une version revisitée du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, qui a été adopté le 11 avril 2022.

Vous trouverez le texte intégral de chacun de ces codes d'éthique et de déontologie sur le site Internet de la Municipalité.

QU'EST-CE QU'UNE MRC?

Les MRC ont été créées au début des années 1980 par l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979). Chaque MRC est constituée d'un Conseil, formé des maires des municipalités locales (MRC des Pays-d'en-Haut, 2018). Le préfet, celui qui préside les maires, est élu par les citoyens de chaque municipalité lors des élections municipales qui se tiennent aux quatre ans.

La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs fait partie de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les compétences de cette MRC sont nombreuses : Planification et gestion des matières résiduelles, Service de l'évaluation foncière (sous-contractant), schéma de l'aménagement et de développement et bien plus encore.

Pour plus d'information sur votre MRC, visitez leur site Internet : http://lespaysdenhaut.com

CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

2022

SÉANCES DU CONSEIL

Les **séances ordinaires du conseil** ont lieu le **deuxième lundi du mois à 20 h** au **Centre communautaire**.

Pour la séance d'octobre, celle-ci sera reportée au **mardi 11 octobre 2022** puisque le lundi est un jour férié.

Une séance extraordinaire a lieu au moins une fois par année pour l'adoption du budget en décembre. Restez à l'affût, nous communiquerons la date sur nos plateformes.

JOURS FÉRIÉS
(HÔTEL DE VILLE FERMÉ)

Le **23 mai,** journée nationale des Patriotes

Le **24 juin**, Fête nationale du Québec

Le **1er juillet**, Fête du Canada

Le **5 septembre**, Fête du Travail

Le **10 octobre**, fête de l'Action de grâce

Du **26 décembre au 2 janvier** inclusivement, congé de Noël

2023

SÉANCES DU CONSEIL

Les **séances ordinaires du conseil** ont lieu le **deuxième lundi du mois à 20** h au **Centre communautaire**.

Pour la séance d'avril, celle-ci sera reportée au **mardi 11 avril 2023** puisque le lundi est un jour férié.

Pour la séance d'octobre, celle-ci sera reportée au **mardi 11 octobre** puisque le lundi est un jour férié.

Une séance extraordinaire a lieu au moins une fois par année pour l'adoption du budget en décembre. Restez à l'affût, nous communiquerons la date sur nos plateformes.

JOURS FÉRIÉS
(HÔTEL DE VILLE FERMÉ)

Le **1er janvier**, congé de la nouvelle année

Les **7 et 10 avril**, Pâques

Le **22 mai**, journée nationale des Patriotes

Le **24 juin**, Fête nationale du Québec

Le **1er juillet**, Fête du Canada

Le **4 septembre**, Fête du Travail

Le **9 octobre**, fête de l'Action de grâce

Du **24 au 31 décembre** inclusivement, congé de Noël

2024

SÉANCES DU CONSEIL

Les **séances ordinaires du conseil** ont lieu le **deuxième lundi du mois à 20 h** au **Centre communautaire**.

Pour la séance d'octobre, celle-ci sera reportée au **mardi 15 octobre** puisque le lundi est un jour férié.

Une séance extraordinaire a lieu au moins une fois par année pour l'adoption du budget en décembre. Restez à l'affût, nous communiquerons la date sur nos plateformes.

JOURS FÉRIÉS
(HÔTEL DE VILLE FERMÉ)

Le **1er janvier**, congé de la nouvelle année

Les **29 mars** et **1er avril**, Pâques

Le **20 mai**, journée nationale des Patriotes

Le **24 juin**, Fête nationale du Québec

Le **1er juillet**, Fête du Canada

Le **2 septembre**, Fête du Travail

Le **14 octobre**, fête de l'Action de grâce

Du **24 au 31 décembre** inclusivement, congé de Noël

URBANISME

Le conseil municipal adopte des règlements en plusieurs matières, dont plusieurs touchent les aspects de la vie courante. Ces règlements visent à assurer la qualité de vie, protéger le millieu, contrôler le développement et enfin, empêcher que des nuisances trouble la quiétude des résidents.

En matière d'urbanisme, l'application de ces règlements se traduira le plus souvent sous la forme d'émissions de permis et certificats (qui vise à assurer que les projets mis de l'avant sont conformes) et d'inspections sur les immeubles (qui vise à constater le respect de la réglementation ou des infractions, afin de corriger une situation). En certaines occasions, le service de l'urbanisme est donc amené à émettre des avis ou des constats d'infraction pour veiller à l'application de la réglementation.

Le service de l'urbanisme est également responsable de l'élaboration et du suivi des modifications de la réglementation.

Avis aux citoyens : le plan d'urbanisme est appelé à changer en 2023. Afin de connaitre les informations à jour, veuillez consulter notre site web : sadl.qc.ca

PERMIS

Avant de débuter des travaux sur votre propriété, vérifiez auprès des responsables du Service de l'Urbanisme ou du Service de l'Environnement si un permis de construction ou un certificat d'autorisation est requis.

De manière générale, les travaux suivants nécessitent un permis ou un certificat :

- Toutes les nouvelles constructions (résidence, clôture, piscine, etc.);
- Tous les travaux d'agrandissement;
- Le déplacement ou la démolition d'un bâtiment principal ou accessoire;
- L'ajout d'un logement supplémentaire intergénérationnel ou garçonnière;
- Tous les travaux de déblai et de remblai d'un terrain et dynamitage;
- L'installation, la modification ou la rénovation d'une enseigne;
- Tout changement d'usage ou toute nouvelle utilisation d'un local ou d'un bâtiment incluant les services professionnels et commerciaux pratiqués à domicile;

Et autres…

i

Le respect des règlements est assuré par les officiers municipaux qui sont en charge de leur application. Ainsi, un officier municipal pourra voir à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'inspection des travaux en cour de réalisation.

De plus, lors de la réception d'une plainte, un suivi est assuré par l'officier et si nécessaire, une inspection. À ce titre, les fonctionnaires désignés et directeurs des Services de l'Urbanisme et de l'Environnement sont autorisés à pénétrer dans un immeuble privé (terrain vague ou bâtiment) par le règlement municipal, et ce, en vertu du code municipal du Québec.

ABRIS D'AUTOS

Ces abris sont autorisés entre le 1er octobre et le 15 mai de l'année suivante. Les abris doivent êtres localisés à un minimum de 3 mètres du chemin et à 0,75 mètre des unités du lot voisin.

Pour plus d'informations sur la réglementation, visitez la section « Règlements » sur notre site Internet www.sadl.qc.ca.

GARDE DE CHIENS

Pour la garde de chiens, il faut se renseigner au service de l'urbanisme directement.

SPCA LAURENTIDES-LABELLE
355, rue Demontigny
Sainte-Agathe-des-Monts
J8C 3S5
819 326-4059
www.spcall.ca

VENTES DE GARAGE

Elles sont permises 2 fois par année pour une durée de 2 jours. Dans le cas où un jour férié précède ou suit une fin de semaine, la vente peut durer 3 jours.

Même si aucun permis n'est émit, un registre des ventes de garage est tenu et il est donc nécessaire d'informer le service de l'urbanisme préalablement a la vente.

Veuillez noter que les enseignes hors site ne sont pas autorisées.

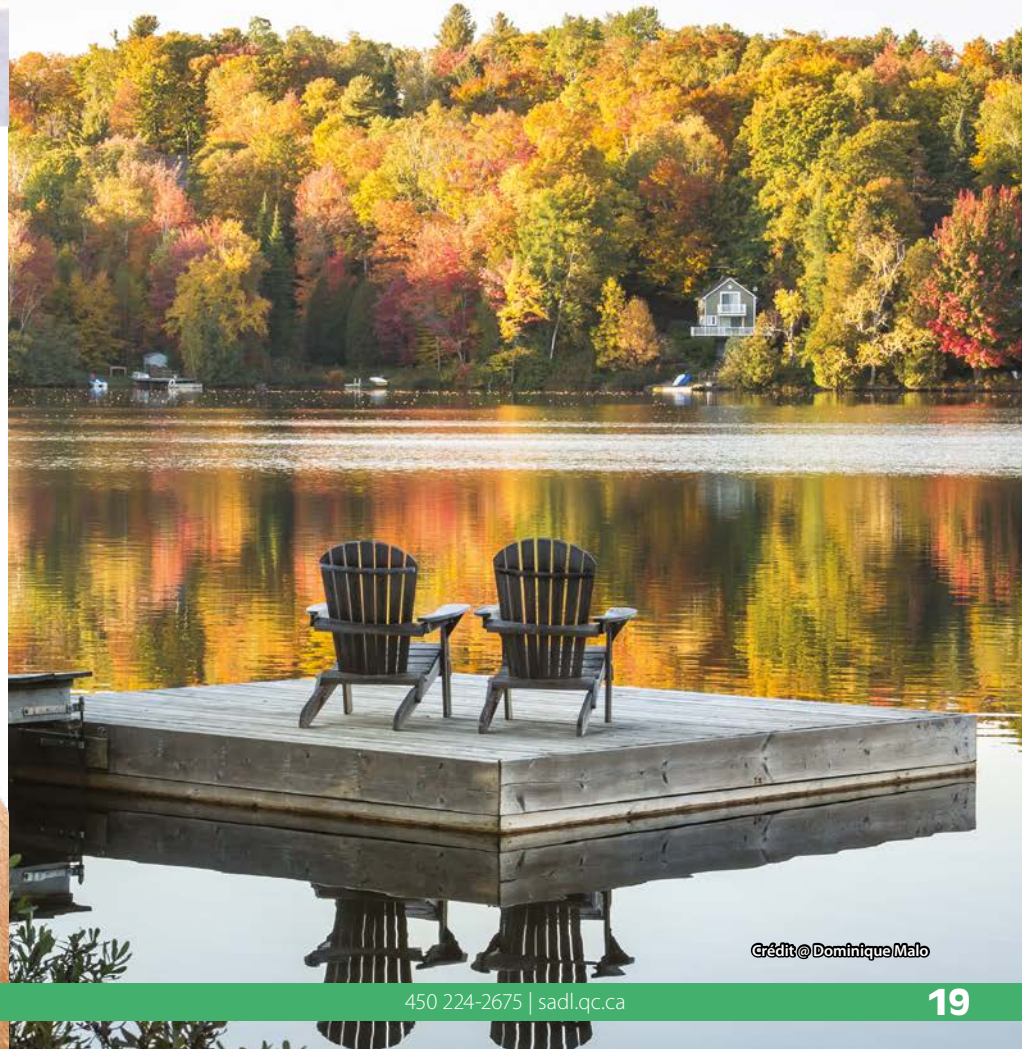

Crédit @ Dominique Malo

ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité, évalués sur une même base et à une même date. En vigueur pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, il sert principalement à indiquer la valeur de ces immeubles aux fins de la taxation foncière municipale et scolaire.

La Loi sur la fiscalité municipale énonce les principales règles qui régissent l'évaluation et la taxation municipale. Le nouveau rôle d'évaluation de Sainte-Anne-des-Lacs a été déposé en novembre 2017 aux fins de la taxation des années 2018, 2019 et 2020.

TAXATION

Au début de chaque année, les citoyens reçoivent leur compte de taxe municipale qui comprend la taxe foncière générale, la taxe pour l'amélioration des chemins, la taxe pour la collecte des ordures, des matières recyclables et des matières organiques, la taxe pour le service de la police et les taxes pour des règlements d'emprunt liés à des travaux qui concernent l'ensemble de la collectivité. Les comptes de taxes supérieurs à 300,00 $ sont payables en trois versements aux dates d'échéance prévues. Le paiement du compte de taxes est la responsabilité du propriétaire de l'unité d'évaluation. Il est important de communiquer avec le Service de l'administration si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes et pour vérifier que vos informations de correspondance sont à jour.

PAIEMENT

Les citoyens peuvent payer selon trois différents moyens soit par la poste, soit directement au comptoir aux heures d'ouverture ou sur Internet via le site de leur institution financière.

PAIEMENT PAR INTERNET

Le paiement des taxes en ligne est disponible avec la plupart des institutions financières. Veuillez vous informer auprès de la vôtre pour savoir si la Municipalité est inscrite. Pour vous identifier, vous devez entrer les 10 premiers chiffres de votre numéro de matricule et compléter la case avec le nombre de zéros requis par votre institution financière.

Ex. : 5678-00-4757, suivi de zéros

N'hésitez pas de communiquer avec le Service de l'administration pour toute information supplémentaire.

i

ADMINISTRATION

La direction générale, ainsi que le Service de la Taxation et de l'Administration ont pour mandat la gestion administrative, légale et financière de la Municipalité.

Le secrétariat offre un service d'information à tous les visiteurs et citoyens, qu'il s'agisse d'informations relatives à l'évaluation, aux taxes, aux services offerts dans la Municipalité, aux cours offerts dans nos locaux, etc. Le secrétariat reçoit aussi les plaintes (bris d'asphalte, cueillette des ordures et des matières recyclables et organiques, déneigement, etc.) et vous indiquera également quels sont les organismes à contacter lorsque vous désirez vous défaire de certains biens réutilisables ou des endroits prévus pour la disposition des déchets recyclables.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant un sujet précis, c'est avec plaisir que nous vous répondrons.

ENVIRONNEMENT

PORTRAIT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est située sur le plateau laurentien qui est formé de collines pouvant atteindre près de 400 mètres d'altitude et comporte de multiples milieux naturels. Elle est entièrement incluse dans le bassin versant de La Rivière-du-Nord, c'est à dire que toutes les eaux de la Municipalité finissent par rejoindre La Rivière-du-Nord, qui se jette à son tour dans La Rivière-des-Outaouais, légèrement en amont du lac des Deux-Montagnes.

Le réseau hydrographique de la Municipalité s'étend sur environ 26,4 kilomètres linéaires de cours d'eau et les lacs constituent, sans aucun doute, une des plus grandes richesses du territoire. On y dénombre 96 étendues d'eau, dont 34 de plus d'un hectare.

De plus, un total de de 387 milieux humides sont recensés sur le territoire de la municipalité. Ces milieux naturels d'exception représentent entre autres une richesse indéniable en terme de biodiversité.

Le territoire est caractérisé par un couvert boisé (forêt mixte) sur un peu moins que le 3/4 soit environ 62% présentement. De plus, son assise rocheuse (Le Greenville, subdivision du Bouclier canadien, formé il y a plusieurs millions d'années) figure parmi les plus vieilles de la terre. Les roches proviennent des structures de déformations et de métamorphisme. Étant une ancienne chaîne de montagnes maintenant érodée, on y retrouve aujourd'hui quelques secteurs où les pentes sont fortes et où l'épaisseur des sols peut être mince (moins d'un mètre).

LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement a pour mandat la préservation, la mise en valeur des milieux naturels et s'assure d'un équilibre entre développement et environnement. Aussi pour toute demande de permis: d'installations septiques, de puits, de coupe d'arbres, de quai et/ou radeau et si nécessaire d'interventions mineures en rives et/ou littoral, communiquez avec le Service de l'environnement. De plus, sachez que vous pouvez compter sur une expertise impartiale. En tout temps, un membre du personnel est disponible pour vous fournir une information précise et neutre. Communiquez avec nous pour toute question concernant l'environnement; l'eau, le sol, l'air, la faune et la flore ainsi que les matières résiduelles. Chaque citoyen a la responsabilité de consulter le Service de l'environnement avant d'entreprendre des travaux touchant les milieux naturels.

Consultez régulièrement le site Internet municipal sous l'onglet : *vie citoyenne et environnement* pour les premières nouvelles et pour rester à l'affût.

Préservation des lacs, cours d'eau et milieux humides

Notre plus grande richesse réside en ces nombreux lacs, cours d'eau et milieux humides parsemés sur le territoire. Leur préservation nous tient à cœur et tous nos efforts vont en ce sens. Ainsi, nous faisons appel à l'implication de tous pour préserver et améliorer l'état de nos lacs, cours d'eau et milieux humides. La conformité riveraine est cette zone où l'esthétique de la beauté imparfaite règne en rendant de multiples services écologiques aux plans d'eau. Les rives, c'est une question de santé aux milieux naturels. Ceux-ci sont tous interreliés. Il est possible aussi de se procurer à l'hôtel de ville plusieurs documents pertinents et utiles à la préservation de notre environnement. Ces publications sont offertes gratuitement à nos bureaux et vous pouvez en trouver quelques-unes sur notre site Internet.

Depuis plusieurs années, la Municipalité effectue divers prélèvements afin de suivre l'état de santé des plans d'eau. Pour connaître les résultats de ces tests, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement ou consulter notre site Internet.

INSTALLATIONS SEPTIQUES

La vidange de votre installation septique doit être effectuée périodiquement selon une formule établie en fonction de l'occupation de la résidence : aux deux ans pour une occupation permanente ou aux quatre ans pour une occupation saisonnière, indépendamment du séjour habité dans la maison. Chaque propriétaire a la responsabilité (règlement provincial) de faire parvenir à la Municipalité une preuve de vidange (photocopie du reçu) de manière à ce que nous puissions tenir nos dossiers à jour.

Dans le doute, pour ne pas recevoir une amende, communiquez avec le Service de l'environnement pour plus de détails.

Toute circulation de véhicules est interdite sur une installation septique. Chaque citoyen a la responsabilité de bien entretenir la surface avec des herbacées (exempt d'arbres et d'arbustes) de son élément épurateur et de maintenir le dégagement des couvercles de sa fosse septique à l'année. Il ne faut pas arroser aux abords d'une installation et éviter l'accumulation d'eau.

Votre installation septique est vulnérable à l'utilisation que vous en faites et malgré son coût important, elle n'est pas éternelle. Il est primordial de répartir votre consommation d'eau, surtout durant les fortes pluies. Évitez d'y verser une trop grande quantité de javellisant ou d'autres produits nettoyants forts. Ne pas jeter des mégots de cigarettes, des mouchoirs, des serviettes hygiéniques et d'autres déchets. Plusieurs produits sont en vente libre sur le marché avec comme promesse d'allonger considérablement la durée de vie de votre installation. N'ajoutez jamais ces additifs ou bactéries à votre réservoir septique, ils nuiront aux bonnes bactéries établies. Les colonies bactériennes déjà présentes font le travail. Prévoyez aussi le remplacement de votre installation puisque celle-ci peut s'avérer défectueuse après un certain nombre d'années. Sachez qu'une installation défectueuse peut avoir de lourdes conséquences sur l'environnement, et ce, bien au-delà des limites de votre propriété.

Le Service de l'environnement est responsable de l'émission des permis pour les installations septiques et offre l'accompagnement pour bien vous expliquer les étapes à suivre. Informez-vous sur les procédures utiles à de tels travaux et les documents à fournir pour l'obtention d'un permis.

EAU POTABLE / PUITS

Qu'elle soit souterraine ou qu'elle provienne d'un lac, d'une rivière ou d'un milieu humide, l'eau qui sert à l'approvisionnement en eau potable est essentiellement fragile et vulnérable. La perennité, la quantité et la qualité de celle-ci est notre responsabilité collectivement et individuellement. N'abusons pas de cette richesse. En tant que propriétaire il est fortement recommandé de faire analyser la qualité de son eau de puits par un laboratoire accrédité du MELCC, soit une analyse bactériologique une à deux fois par année et/ou une analyse physico-chimique selon les situations. Les travaux de captage d'eau souterraine nécessitent obligatoirement une demande de permis.

EAU PLUVIALE

Une pratique de gestion d'eau pluviale individuelle permet de minimiser les impacts sur notre consommation d'eau potable et de diminuer les apports en sédiments aux fossés ou directement dans les cours d'eau.

Les actions sont simples et efficaces: équiper la fin des gouttières avec un baril de récupération d'eau de pluie; éviter que le ruissellement crée des foyers d'érosion sur votre terrain (principes d'aménagement complété) et aussi réaliser un jardin de pluie qui favorise l'infiltration et réduit le volume d'eau aux fossés et aux lacs.

Pour en savoir plus, communiquez avec le Service de l'Environnement.

ÉCOCENTRE

L'Écocentre est situé à Saint-Sauveur. Vous y trouverez les installations et l'équipement adéquats pour disposer d'une multitude de matières. Le site Internet de l'Écocentre vous informera sur les matières qui y sont récupérées et sur les heures d'ouverture.

Écocentre de Saint-Sauveur
2125, rue Jean-Adam (route 364),
Saint-Sauveur
450 227-2451
www.ville.saint-sauveur.qc.ca

MATIÈRES RÉSIDUELLES

À Sainte-Anne-des-Lacs, c'est la MRC des Pays-d 'en-Haut qui s'occupe de la collecte des matières résiduelles et de toute la gestion entourant ces activités. La collecte est désormais à trois voies, c'est-à-dire qu'une collecte est réalisée pour les déchets ultimes (bac noir), les matières organiques et compostables (bac brun) ainsi que les matières recyclables (bac vert ou bleu).

Depuis novembre 2020, la collecte des déchets ultimes (bac noir) s'effectue une fois par mois durant l'hiver, soit de novembre à avril). Cette mesure, couplée à la cueillette à trois voies, a permis de considérablement diminuer les volumes de déchets ultimes dirigés vers les lieux d'enfouissement technique puisque les matières organiques et recyclables y sont désormais détournées. L'important est de bien séparer vos types de déchets domestiques.

En 2020, selon les plus récentes données complètes, c'est 1 038 683 Kg de déchets ultimes qui ont été générés, comparativement à 942 552 Kg qui ont été détournés de l'enfouissement finale (recyclage et compostage combinés).

Tout ce qui peut être détourné des sites d'enfouissement a un impact économique et environnemental positif. Remplir le bac brun à l'année est une habitude à prendre au même titre qu'on recycle depuis plusieurs années. Aidez-nous à réduire le volume de déchets ultimes dirigés vers les sites d'enfouissement. Une bonne gestion des matières résiduelles commence avec vous et chez vous Pensez bac brun et vert avant le bac noir.

TYPE DE BACS ACCEPTÉ ET DISPOSITION DU BAC LORS DES CUEILLETTES

De plus, uniquement les bacs homologués avec l'insigne de la MRC ou de la municipalité sont vidés lors des cueillettes. Le jour de la collecte, votre bac doit être placé dans votre entrée à une distance de 3 à 4 pieds du chemin (ou du banc de neige), poignées et roues vers la résidence. Les bacs doivent être déposés en bordure du chemin entre 17 h la veille de la collecte et 7 h le matin de la collecte. Ils doivent être retirés, au plus tard, avant 10 h le lendemain du jour de la collecte pour ainsi éviter qu'il ne soit déplacé en cas de grand vent ou brisé l'hiver lors des opérations de déneigement

Pour toute information concernant les horaires de collectes, la livraison ou réparation des bacs ou tout autre question, il vous faut contacter avec l'équipe d'info-collecte à infocollecte@mrcpdh.org ou au 1 855 PDH-RECYC (1 855 734-7329)

Crédit @ Meanne Belisle

LIEUX D'APPORT VOLONTAIRE

Semi-enfouis

Des lieux d'apport volontaire sont installés sur les terrains municipaux, soient à l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'au parc Parent.

Vous pouvez y déposer les déchets domestiques, le recyclage et les matières organiques en vrac sans sac de plastique. Les lieux des semi enfouis ne doivent pas être utilisés comme dépotoir. Gardons les lieux propres. En aucun cas les gros rebuts ne doivent être déposés, ceux-ci peuvent être apportés gratuitement à l 'écocentre avec une preuve de résidence ou bien placés au bord du chemin lors de la collecte des encombrants. Nous vous rappelons que les déchets de construction et les RDD doivent être apportés et triés à l 'écocentre.

Recyclage du polystyrène d'emballage et alimentaire

Depuis 2021, il est désormais possible de recycler vos polystyrènes. En effet, de gros bacs bleus sont disposés à l'extérieur de l'Hôtel-de-Ville, près des semi-enfouis, pour y déposer vos polystyrènes d'emballages ou alimentaires. Cette matière ne peut être déposée dans les bacs verts alors venez les porter et nous nous chargeons du reste.

Autres matières

Il est également possible de venir porter vos vieilles piles, masques et bouchons de lièges à la réception de l'Hôtel de Ville.

COMPOSTAGE

Un guide complet intitulé « Le compostage facilité », produit par Nova Envirocom, est disponible sur notre site Internet à la page

https://www.sadl.qc.ca/vie-citoyenne/environnement/ matières-résiduelles/compostage/

UTILISATION COMBINÉE DU BAC BRUN ET DU COMPOSTEUR :

Sachez que si vous compostez déjà, gardez vos excellentes habitudes et le bac brun viendra simplement en complément car il accepte d'autres produits et même plus! C'est aussi une excellente alternative si votre composteur résidentiel se remplit rapidement.

CONTRÔLE DE L'ÉROSION

Pour tout remaniement de sol (excavation, remblai, etc.), il est nécessaire de contrôler l'érosion. Avant d'effectuer les travaux, n'oubliez pas de faire votre demande de permis. Renseignez-vous auprès de la Municipalité sur les différentes techniques et leur importance. L'érosion est l'une des principales causes du vieillissement prématuré de nos plans d'eau. Les techniques à utiliser sont simples, peu coûteuses, et réellement efficaces.

PESTICIDES ET FERTILISANTS

Ils sont interdits sur tout le territoire de la Municipalité (règlement n° 422-2017). Les fertilisants et pesticides contribuent à enrichir nos lacs en nutriments, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de plantes aquatiques, d'algues et de cyanobactéries (algues bleu-vert). Pour entretenir votre gazon tout en préservant l'environnement, pratiquez l'herbicyclage. Cette méthode consiste à laisser le gazon au sol après l'avoir coupé. Évitez de couper votre gazon trop court; une longueur de 5 à 8 cm est idéale.

Aussi, plusieurs semences peuvent être utilisées pour stimuler une pelouse naturelle : radis fourrager, sarrasin, seigle d'automne, trèfle rouge, avoine, pois fourrager, etc. La période des fleurs de pissenlit est courte et il est normal d'avoir des pissenlits. Ils sont éphémères et servent aux pollinisateurs.

Crédit @ Municipalité SADL

MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides tiennent un rôle important quant à la santé des plans d'eau. Ils constituent un habitat hautement diversifié et productif. Ici règne un refuge indispensable pour nombre d'espèces d'oiseaux, poissons, reptiles, mammifères et amphibiens.

Les milieux humides constituent des ensembles fragiles et vulnérables et les torts causés par certains travaux sont souvent irréparables. La Municipalité protège les milieux humides sur son territoire de façon rigoureuse. Avant d'entreprendre des travaux de toute nature sur votre terrain bordé d'un milieu humide (marais, marécage, étang ou tourbière), informez-vous auprès du Service de l'Environnement qui vous guidera à travers les nombreuses étapes préalables aux autorisations requises, lorsque possible.

Le rôle des milieux humides :

- Contrôle des crues;
- Barrière contre les sédiments;
- Diminution de la turbidité;
- Réduction des pathogènes et des contaminants;
- Prévention de l'érosion;
- Recharge des aquifères;
- Habitats fauniques et floristiques uniques et très riche;
- Les faons naissent et grandissent dans ces milieux.

ARBRES / COUVERT FORESTIER

Nos arbres préservent la qualité de notre environnement et empêchent aussi l'érosion des terrains. Les arbres morts ont aussi leur utilité, car ils permettent de maintenir la biodiversité de nos écosystèmes en fournissant nourriture et abri à une grande diversité d'organismes (insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères); il ne faut donc pas systématiquement tous les couper. Les arbres en fin de vie n'ont jamais été aussi vivants! Il est nécessaire de présenter une demande de permis à la Municipalité avant de procéder à toute coupe d'arbre (incluant les arbres morts, dangereux, etc.) De façon regrettable, il faudra toujours couper des arbres (développement, ressources, épidémies, etc.). Toutefois, la diversité et la stabilité d'un peuplement forestier passent par nos bonnes actions de replanter des essences indigènes.

La conservation à l'état naturel d'une partie des terrains est un formidable rempart pour le maintien de la fragilité de notre couvert forestier à Sainte-Anne-des-Lacs.

De plus, sachez qu'il est obligatoire de conserver un couvert forestier minimal sur chaque propriété. Pour connaître la superficie minimale à garder à l'état naturel, veuillez communiquer avec nous ou consulter notre site Internet.

Ex. : Pour les lots de 3 000 m^2 à 9 999,99 m^2 40 % de la superficie peut être aménagée (jusqu'à concurrence de 2 600 m^2) et 60 % doit être conservée à l'état naturel.

BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

La bande de protection riveraine mesure 10 ou 15 mètres selon la pente du terrain située sur le périmètre des lacs, cours d'eau et milieux humides. Cette zone protégée rend de multiples services écologiques. Appelée aussi rive, elle est mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), vers l'intérieur des terres. Celle-ci est délimitée par un professionnel en la matière avec une méthodologie reconnue par le MELCC. Dans cette bande de protection riveraine, sachez que la coupe de gazon et le contrôle de la végétation sont interdits. Adressez-vous au Service de l'environnement afin de vérifier la réglementation en vigueur. Nous mettons beaucoup d'efforts à appliquer ce règlement visant essentiellement à assurer la santé de nos éléments naturels.

Ces ceintures vertes assurent des relations d'interdépendances de qualité à la grandeur des bassins versants.

Les rôles de la bande de protection riveraine :

- Un habitat pour la faune et la flore;
- Une barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau;
- Un rempart contre l'érosion des sols et des rives;
- Un écran contre le réchauffement excessif de l'eau;
- Un régulateur du cycle hydrologique;
- Un filtre contre la pollution de l'eau;
- Un brise-vent naturel;
- Plus-value de votre propriété avec la conformité de la rive.

EMBARCATIONS NAUTIQUES

Les embarcations à propulsion mécanique (moteur à carburant) sont interdites sur les plans d'eau de Sainte-Anne-des-Lacs. Seuls les moteurs électriques de 7,5 kW maximum sont autorisés sans toutefois dépasser la vitesse de 10 km/h. Mieux encore, est d'utiliser le canot, le kayak ou un pédalo.

Une station de lavage des embarcations nautiques a été inaugurée en 2021 et le projet a bénéficié d'une subvention de 6 000$ du ministère de la forêt, faune et parcs. La station de lavage est située en face de la patinoire municipale au 723, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs. Cette dernière est gratuite et libre-service. À Sainte-Anne-des-lacs il est désormais obligatoire de faire nettoyer son embarcation ainsi que les équipements associés avant de mettre à l'eau cette dernière. Le lavage des embarcations est une étape primordiale à effectuer et s'inscrit dans les efforts déployés par la municipalité afin de prévenir l'insertion d'espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAE). L'insertion des EAE dans un milieu lacustre ont des conséquences dévastatrices pour l'écosystème et peut éventuellement avoir un effet à la baisse des valeurs foncières des propriétés riveraines.

COMMUNICATION

Suivez-nous sur nos différentes plateformes (site Internet, infolettre, Facebook, Instagram, LinkedIn) pour ne rien manquer de l'actualité municipale.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles photos pour embellir nos publications. Envoyez vos photos prises sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs et nous les partagerons.

Crédit @ Pierre Desautels

À Sainte-Anne-des-Lacs, autant les élus que les directeurs et employés de la Municipalité se soucient d'entretenir avec tous les citoyens des communications agréables et efficaces, que ce soit de vive voix, par téléphone, par le biais de notre site Internet ou par nos écrits ponctuels.

La Municipalité publie sa revue municipale « *L'Étoile* » trois fois par année afin de vous informer sur les nouvelles des services municipaux, les activités à venir, les organismes communautaires et bien plus encore. De plus, au début de chaque année, un bulletin « spécial budget » vous est transmis avec votre compte de taxes expliquant le budget projeté pour l'année à venir.

Nous souhaitons également vous tenir au courant, chaque mois, sur des points bien précis qui se déroulent chez nous, par le biais du journal des citoyens. Procurez-vous cette publication mensuelle à l'entrée de l'hôtel de ville et dans la plupart des commerces locaux ou bien sur leur site Internet http://www.jdc.quebec/.

Notre site Internet est un outil très important pour nos communications. Celui-ci vous informe sur les activités pour petits et grands, sur les travaux routiers, les interdictions de feux, la réglementation municipale et toutes autres nouvelles. Consultez la section « Actualités municipales » sur la page d'accueil régulièrement qui vous informe sur les nouveautés dans votre municipalité. Vous pouvez aussi utiliser la section « Requêtes » pour nous faire parvenir vos demandes et suggestions. Vous pouvez également vous inscrire à notre infolettre pour rester informé et pour recevoir des communiqués sporadiques.

Alors, si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous en parler. Et si le cœur vous en dit, participez à nos communications par des idées, des photos, des histoires, des informations, des suggestions ou autre. Après tout, nous sommes là pour tisser des liens avec vous !

Visitez notre site Internet www.sadl.qc.ca

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Quel plaisir de travailler à vous offrir des opportunités de vous amuser et d'améliorer votre qualité de vie… D'année en année, saison après saison, notre programme évolue sans cesse afin de s'adapter aux besoins des citoyens.

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a pour mandat d'offrir des installations de qualité, des points de rencontre agréables, des loisirs pour tous les âges et des événements culturels, sportifs et communautaires répondant aux besoins des citoyens tout en favorisant la prise en charge du milieu. De plus, notre service voit à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition.

Dans cette optique, nous offrons aux citoyens un appui à l'organisation d'activités innovatrices, captivantes, excitantes et rassembleuses. Nous prônons le rôle du citoyen responsable qui s'implique dans sa communauté afin de la rendre vivante et accueillante. Nous veillons tous les jours de l'année à proposer à tous nos citoyens, quel que soit leur âge, des périodes de détente énergisantes et intéressantes. Bref, vous avez choisi de vivre dans une municipalité qui joue un rôle clé dans le divertissement de sa communauté.

PATINOIRES

Une patinoire à bande et un rond sont aménagés au Parc Henri-Piette. La saison des patinoires débute autour du 15 décembre. Elles sont ouvertes de 9 h à 22 h, à l'exception du 24 décembre alors qu'elle ferme à 17 h. Les patinoires peuvent être fermées dépendamment des conditions météorologiques. Visitez notre site Internet sadl.qc.ca et notre page Facebook www.facebook.com/MunicipaliteSADL pour les mises à jour.

SENTIER HISTORIQUE LOKEN

Nous tenons à remercier tous les propriétaires qui par leur grande générosité permettent le passage sur leur propriété.

Stationnement et départ dans le station nement municipal prèt du Centre communautaire (Par le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, intersection chemin Fournel).

Ce sentier de près de 3 km est balisé et entretenu par la municipalité. Vous pourrez y faire de la randonnée, de la raquette et du ski nordique.

Vous êtes propriétaire terrien et vous aimeriez que se développe un réseau, contactez-nous.

L'ACCÈS AUX SITES ET PARCS

Cet accès est tout à fait gratuit, mais nous apprécions votre respect des plages horaires prévues par la Municipalité et les équipements mis à votre disposition afin que tous puissent en profiter pleinement.

Crédit @ Guy Landry

Crédit @ Pierre Paquin

Crédit @ Ann-Sophie Laurin

CAMP DE JOUR

▲ MAGICOPARC

Notre mission

Faire en sorte que l'été des enfants soit à tout jamais gravé dans leur mémoire. Notre équipe d'animateurs a pour objectif d'offrir aux enfants une programmation d'activités estivales diversifiées comportant des activités culturelles, sportives et éducatives.

Buts et objectifs

« L'imagination est plus importante que la connaissance » **Albert Einstein**

- ▲ Assurer un environnement sécuritaire;
- ▲ Offrir aux jeunes de Sainte-Anne-des-Lacs une programmation estivale d'activités diversifiées;
- ▲ Favoriser le développement et la sociabilité du jeune tout en l'amusant;
- ▲ Favoriser l'initiative et le sens des responsabilités des jeunes;
- ▲ Savoir sortir de l'ordinaire et de la routine pour entrer dans le monde de l'imaginaire;
- ▲ Créer des activités selon les besoins des groupes de jeunes.

Chaque été, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, nous accueillons avec beaucoup d'enthousiasme vos petites frimousses à notre camp. Service de garde également disponible matin et soir.

Notre camp est certifié et respectent les balises du cadre de référence de l'ACQ.

Camp de jour Magicoparc
725, chemin Sainte-Anne-des-Lacs
450 224-0083
magicoparc@sadl.qc.ca

CAMPS DE VACANCES

▲ CAMP OLIER

Ce camp fondé en 1954 a pour but de permettre aux jeunes de parfaire, en dehors de l'année scolaire, leur formation physique, sociale et morale. Il accueille des filles et garçons âgés de 8 à 16 ans et a une capacité de 90 places. Cette corporation sans but lucratif rencontre toutes les normes d'excellence de l'Association des Camps du Québec et reçoit une subvention du ministère québécois de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Camp Olier
298, chemin Godefroy
campolier.qc.ca

▲ CAMPS DE L'AVENIR

Ce centre de vacances offre diverses formules de séjour. Les camps pour jeunes allient la formation à la vie sociale, à l'engagement communautaire, au respect de l'environnement et au développement d'une culture de paix. Quant aux camps s'adressant aux adultes et aux familles, ils leur permettent de s'amuser et de se reposer dans un milieu propice à la détente.

Camps de l'Avenir
167, chemin des Oliviers
514 387-6475
spv@spv1.com

NOS POLITIQUES DE LOISIRS SE FONT UNE BEAUTÉ!

POLITIQUE D'INSCRIPTION, DE REMBOURSEMENT ET D'ANNULATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

La politique d'inscription, de remboursement et d'annulation de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs précise les orientations privilégiées et les façons de faire en matière d'opération d'inscription, de remboursement et d'annulation aux divers programmes offerts.

Le conseil de la municipalité désire, avec la politique d'inscription, de remboursement et d'annulation, définir les règles en matière d'inscription et de remboursement ainsi que l'accessibilité aux remboursements de certains frais lorsque l'activité ne s'offre pas dans la municipalité.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE

La politique de soutien à l'excellence pour les jeunes annelacois, précise les orientations privilégiées et les façons de faire en matière d'opération en lien avec le soutien à la jeunesse

Ainsi, le but est de reconnaître le développement de la relève sportive et de soutenir les athlètes qui se démarquent dans leur discipline par un soutien financier lors de participation à des compétitions ou événements sportifs à caractère régional, provincial, national ou international.

La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire par son appui souligner les accomplissements des jeunes athlètes annelacois.

POLITIQUE CITOYENNE

Une mise à jour des deux plans d'action (pour les familles et les aînés) a été effectuée pour n'en faire qu'un seul. Un comité se rencontrera 4 fois par année pour en assurer le suivi. Visiter notre site internet pour en savoir plus ou communiquer avec votre service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

INSTALLATIONS

PARC PARENT
325, rue Filion

Situé sur le chemin Filion, ce parc offre un riche espace vert agrémenté de quelques jeux pour les enfants. L'hiver, une glissade y est aménagée pour le plaisir des petits et des grands.

PARC HENRI-PIETTE
723, chemin SainteAnne-des-Lacs

Situé sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, au cœur du village, ce lieu d'amusement peut accueillir plusieurs clientèles. Jeu de pétanque, volley-ball, jeux pour tout petits et ados, balle-molle et abris soleil. Sentier d'hébertisme, petit plaisir caché derrière le terrain de balle molle.

PARC IRÉNÉE-BENOIT
49, chemin Fournel

Un sentier sur pilotis permet de faire le tour de l'île. Des panneaux d'interprétation sont installés le long du sentier informant sur la diversité végétative et faunique sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs. Durant la saison estivale, la location d'embarcation est aussi disponible. Visitez notre site Internet pour connaître les tarifs et les heures d'ouverture. Le stationnement pour le Parc Irénée-Benoit se fait au 1, chemin Fournel et l'accès peut se faire à pied par le chemin Fournel.

Parc Irénée-Benoit

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE SALLE?

Le Centre communautaire est disponible pour l'organisation de vos événements moyennant des frais. Informez-vous auprès de votre Service des Loisirs, au 450 224-2675, Grille des tarifs au www.sadl.qc.ca.

ENTENTE INTERMUNICIPALE

En ce qui concerne son offre de cours, la Municipalité a développé des ententes avec les municipalités environnantes, et ce, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une offre de cours de loisirs diversifiée dans les domaines sportifs et culturels. Les détails de cette entente se retrouvent dans l'un ou l'autre des numéros de la revue municipale « *L'Étoile* ».

COURS ET ACTIVITÉS

Une variété de cours est offerte à notre population (arts, sports, danse, etc.). Pour en savoir plus, consultez notre rubrique au www.sadl.qc.ca et inscrivez-vous en ligne. Du côté des activités, elles foisonnent tout au long de l'année. Surveillez la programmation sur notre site Internet ou dans notre revue municipale « *L'Étoile* ».

- **Fête des boules de neige : *février***
- **Activités de la relâche : *mars***
- **Journée des aînés : *mai***
- **Fête nationale : *23 juin***
- **Journée de la famille : *août***
- **Journées de la culture : *septembre***
- **Foire du cadeau : *novembre***

BIBLIOTHÈQUE

Véritable lieu de rencontres et de diffusion des connaissances, notre bibliothèque est un pilier important de la culture et de la vie communautaire de notre municipalité. Constamment à l'écoute des besoins de ses citoyens, elle vise à offrir une panoplie de documents, d'animations et de conférences qui répondent à leurs besoins d'apprentissage, d'information, de culture, de créativité, d'évasion.

Bienvenue à tous!

TARIFICATION

L'abonnement est gratuit pour tous les résidents de Sainte-Anne-des-Lacs. Des frais de retard, de photocopie et d'impression sont appliqués ainsi que des frais de location sur certaines nouveautés. Des frais s'appliquent également pour les documents perdus ou abîmés.

SERVICES OFFERTS

- Prêt de livres, revues, DVD, jeux, casse-tête, laisser-passer;
- Réservations de documents;
- Prêt entre bibliothèques;
- Accès au dossier d'abonné en ligne;
- Collection de documents numériques (livres et revues), de cours en ligne et de ressources en généalogie;
- Ordinateurs publics et accès wifi gratuit;
- Animations pour enfants et conférences pour adultes;
- Activités estivales spéciales pour les jeunes;
- Concours tout au long de l'année;
- Service de référence virtuelle Réponsatout disponible via notre site web.

HEURES D'OUVERTURE

Dimanche :.....9 h 30 à 12 h 30
Mardi :.....10 h à 12 h et 13 h à 18 h
Mercredi :.....10 h à 12 h et 13 h à 18 h
Vendredi :.....13 h à 20 h

NOTRE COLLECTION

Notre collection totalise environ 15 000 documents en français et en anglais comprenant romans, documentaires, revues, bandes dessinées, jeux, casse-tête, DVD et albums pour enfants. Elle est régulièrement mise à jour pour tenir compte des besoins des abonnés. Le service de prêt entre bibliothèques donne accès à des titres qui ne sont pas disponibles sur place. Quant à la collection de livres numériques, elle est en constante évolution et compte à ce jour plus de 13 000 titres.

PRÊT

La carte d'abonné donne le droit d'emprunter un maximum de 10 documents pour une période de 3 semaines. Les renouvellements sont possibles. L'abonnement permet également d'emprunter 3 livres numériques pour une durée de 3 semaines.

DOCUMENT PERDU OU ABÎMÉ

L'abonné est responsable du document qu'il emprunte. Si celui-ci est perdu ou endommagé, l'abonné doit en défrayer le coût de remplacement selon la charte des tarifs en vigueur établie par le Réseau Biblio Laurentides, affichée à la bibliothèque.

Adresse :
723 chemin Sainte-Anne-des-Lacs
(dans le parc Henri-Piette)
Téléphone :
450-224-2675 poste 300
Courriel :
biblio@sadl.qc.ca
Site web :
mabiblioamoi.ca/sainte-anne-des-lacs

LE RÉSEAU BIBLIO LAURENTIDES

Le Réseau Biblio des Laurentides regroupe 59 bibliothèques de la région des Laurentides et permet d'offrir à notre clientèle plus de 500 000 documents. Le PEB (prêt entre bibliothèques) est disponible pour vous procurer un titre que nous n'aurions pas chez nous.

www.mabibliotheque.ca

ACCÈS SANS FIL

Un accès Internet sans fil est à votre disposition de 6 h à 21 h tous les jours.

CLUB DE LECTURE

Tous les derniers lundis de chaque mois se réunissent à la bibliothèque des passionnés de lecture. On y échange sur les titres, les auteurs ou les genres littéraires.

NIP BIBLIO

Il vous est possible d'accéder à votre dossier pour renouveler ou réserver un document par Internet. Il vous suffit de passer à la bibliothèque pour enregistrer votre NIP ou d'en faire la demande via le Réseau Biblio.

LIVRES NUMÉRIQUES

Des livres, revues et autres ressources numériques sont accessibles pour tous les abonnés. Il vous suffit d'avoir votre numéro d'abonné et votre NIP.

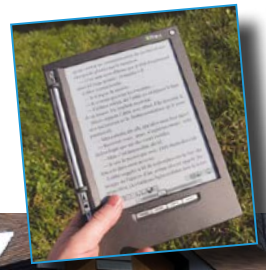

ORGANISMES

L'AMICALE DES AÎNÉS
▲ André Beaudry, président
450 224-5347

L'AGENCE DES BASSINS VERSANTS
▲ John Dalzell, président
www.abvlacs.org

L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE SAINTE-ANNE-DES-LACS
▲ Joseph Bakish, président
www.acsadl.org

LE CLUB OPTIMISTE
▲ Isabelle Laroche, présidente
i.laroche@hotmail.com

HÉRITAGE PLEIN AIR DU NORD
▲ Philippe Marchesseault, président
www.heritagedunord.org

LAC MAROIS COUNTRY CLUB
▲ Tara Marsh, présidente
taramarsh@mac.com

La municipalité reconnaît l'importance du rôle que portent les organismes de son territoire et désire les soutenir. Elle a adopté récemment une politique de soutien ayant comme but principal de bien identifier ces derniers en tant que partenaires dans l'atteinte des objectifs du Service des loisirs et définit ainsi la nature de l'aide que la municipalité met à la disposition de ses organismes.

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La sécurité publique se définit comme suit :

1. LE CENTRE D'APPELS D'URGENCE 911
2. LE SERVICE DE POLICE
3. LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
4. LA SÉCURITÉ CIVILE

Chacune des organisations est étroitement liée aux autres afin d'assurer la sécurité accrue des citoyens. Vous trouverez à la page 40 les coordonnées de toutes ces organisations.

Centre d'appels d'urgence 911

Le 911 doit être utilisé seulement s'il y a urgence qui nécessite l'intervention de pompiers, de policiers ou d'ambulanciers.

Si vous composez le 911 par erreur, ne raccrochez pas ! Expliquez l'erreur; cela évitera de faire déplacer un véhicule d'urgence inutilement.

Évitez de programmer le 911 sur l'appareil téléphonique. Cette habitude entraîne souvent des appels au 911, tout simplement parce que la personne n'a pas fait la bonne touche sur le téléphone encombrant les lignes du 911 inutilement et retardant un appel vraiment urgent !

Le 911 vous repère. La provenance des appels est affichée à l'écran du préposé aux appels d'urgence. En cas de perte de conscience, de panique ou d'obligation de quitter les lieux une fois le 911 composé, un véhicule d'urgence est mobilisé pour se rendre sur place.

Vous pouvez composer le 911 à partir d'une cabine téléphonique sans utiliser de pièces de monnaie. L'adresse de la cabine s'affichera sur l'écran du préposé et celui-ci sera en mesure de localiser d'où vous appelez.

Le service de police

La Sûreté du Québec fait office de police municipale à Sainte-Anne-des-Lacs. Basée à Saint-Sauveur au **2141, ch. Jean-Adam (route 364)**, le poste de la **SQ** couvre tout le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

On peut joindre la SQ en composant le **310-4141** ou le **450 227-6848**.

Pour toute urgence (feu, ambulance, police) composez le **911**.

Le service de sécurité incendie

Le Service de Sécurité incendie compte un chef à temps plein ainsi que 5 officiers et 15 pompiers à temps partiel (sur appel). Adéquatement formés et entraînés, ces hommes et ces femmes sont appelés à intervenir dans une multitude de situations et d'incidents d'urgence tels que :

- La lutte contre les incendies de bâtiment;
- Les feux de forêt;
- Les feux de véhicule;
- Les déversements et les fuites de matières dangereuses;
- Les accidents routiers;
- Les personnes en détresse.

La nouvelle caserne fut inaugurée en novembre 2015 et est située au **765, chemin Sainte-Anne-des-Lacs**.

L'organisation de la sécurité incendie est en mesure de répondre aux urgences 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En plus de répondre aux situations d'urgence, le Service de Sécurité incendie assure la prévention des incendies. À chaque année, les pompiers procèdent à des visites résidentielles afin de vérifier les dispositifs de détection et d'avertissement en cas d'incendie.

De plus, les citoyens peuvent recourir aux services d'un préventionniste afin de répondre à des questions plus spécifiques lorsque nécessaire.

La direction du Service est assumée par monsieur Alain Grégoire qui occupe la fonction de directeur du Service de la Sécurité publique et incendie.

Pour joindre le Service de la Sécurité publique et incendie, composez le **450 224-2675, poste 227**.

LA SÉCURITÉ CIVILE

Sainte-Anne-des-Lacs a prévu un plan de sécurité civile qui contient les mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence ou de sinistre. Ces mesures permettent de maintenir le plus longtemps possible des services essentiels comme :

- Le secours et la sécurité des personnes;
- La sauvegarde des biens;
- L'hébergement;
- L'alimentation en eau et en vivres;
- L'hygiène.

Outre ces mesures d'intervention et de rétablissement, la Municipalité met généralement en place des mesures pour prévenir les sinistres ou pour en diminuer les conséquences. Elle prévoit aussi des mesures pour se préparer à faire face aux urgences, comme la tenue d'exercices ou la formation du personnel.

La sécurité civile est une responsabilité partagée et si vous n'êtes pas préparé, un sinistre risque de bouleverser votre existence. En revanche, quelques précautions suffisent pour mettre toutes les chances de votre côté. Même si Sainte-Anne-des-Lacs a un plan de sécurité civile, il est de la responsabilité de chacun de se préparer aux situations d'urgence. Sauriez-vous rester calme et logique en situation d'urgence ? Très peu d'entre nous le peuvent. C'est à ces moments qu'il faut réfléchir, sans rien oublier.

Afin d'obtenir plus d'information en la matière, nous vous invitons à communiquer avec nous.

RÈGLEMENTS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Feux en plein air !

Saviez-vous que votre Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté et mis en vigueur en novembre 2015 un nouveau règlement concernant les feux en plein air ? Nous vous invitons donc à prendre connaissance du nouveau règlement nº 381-2015 soit sur notre site Internet ou tout simplement en passant à l'hôtel de ville. L'adresse de notre site Internet est le www.sadl.qc.ca sous la rubrique « Vie citoyenne et sécurité incendie ». En résumé, pour tout feu en plein air excédant 1,5 mètre carré, vous devez compléter une demande de permis. Le permis sera délivré dans les 2 jours ouvrables et ce, sans frais. Le permis émis est valide pour une durée de 14 jours soit à partir de la date d'émission du permis.

Les avertisseurs de fumée

Tous les logements (lieux d'habitation) doivent obligatoirement être pourvus minimalement d'un avertisseur ou détecteur de fumée fonctionnel.

Les systèmes d'alarme

Tout propriétaire ou locataire possédant un système d'alarme intrusion et/ou incendie doit s'enregistrer auprès du Service de la Sécurité publique et incendie

Numérotage des maisons et des bâtiments

Tous les propriétaires sont obligés d'apposer un numéro civique sur leurs maisons et autres constructions. Ils doivent être facilement repérables de la voie publique.

Ramonage des cheminées

Il est fortement recommandé de procéder au ramonage de sa cheminée au moins une fois par année.

TRAVAUX PUBLICS

Ce service a pour mandat d'entretenir le réseau routier. Il s'assure également que la construction des nouveaux chemins et des nouvelles entrées charretières par les entrepreneurs privés soient conformes à la réglementation municipale. De plus, il collabore étroitement avec le Service des Loisirs pour l'entretien des parcs, des bâtiments, de la patinoire et du terrain de balle.

SON RÔLE

- La reconstruction des chemins en mauvais état;
- L'entretien des ponceaux et des fossés;
- L'asphaltage des chemins;
- Le balayage des chemins au printemps;
- L'application d'abat-poussière sur les chemins de gravier;
- Le traçage des lignes de route;
- L'installation et l'entretien de la signalisation routière;
- L'éclairage des chemins;
- Le fauchage des accotements de chemins pour contrôler principalement l'herbe à poux et assurer une bonne visibilité;
- L'émondage des arbres qui nuisent au réseau routier ou qui sont dangereux;
- Le déneigement et le sablage des chemins.

L'équipe est composée d'un directeur, d'un coordonnateur et de trois employés permanents. En été, des employés saisonniers s'ajoutent à l'équipe. La plupart des travaux spécialisés sont confiés à des entrepreneurs privés par le biais de soumissions publiques et sont exécutés sous la supervision du directeur du Service des Travaux publics.

Rappelons que le stationnement est interdit à toute heure du jour ou de la nuit sur la voie publique. Compte tenu de l'étroitesse de nos chemins, il serait périlleux pour la sécurité des automobilistes et des piétons d'ignorer cette interdiction.

Crédit @ Normand Lamarche

RÉPERTOIRE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES ET DE SANTÉ

Santé

Info Santé (24h / 7jrs) 811

Ambulance et urgence 911

Hôpitaux à proximité :

Hôpital Laurentien (Sainte-Agathe) 819 324-4000
Hôpital régional de Saint-Jérôme 450 431-8200

CSSS des Pays-d'en-Haut

CLSC Sainte-Adèle 450 229-6601
CLSC Saint-Sauveur 450 227-3447
CLSC Piedmont 450 227-1571

Centre d'hébergement des Hauteurs 450 229-6601

Centre de services externes 450 229-6601
(Centre de jour : activités, services spécialisés et proches aidants)

Centre de réadaptation en dépendance (CRD-Des Laurentides) 1 888 345-1395
(Alcoolisme, toxicomanie et jeux excessifs)

Ressources communautaires

Drogue, aide et référence 1 800 265-2626

Centre Le Florès 1 877 569-2970
(Déficience intellectuelle)

Centre de réadaptation Le Bouclier 1 800 263-0115
(Déficience physique, visuelle, auditive et aide technique)

Coop Sore et l'Entraidant 450 226-2466
(Répit et soutien pour les proches aidants)

FADOQ 1 800 828-3344

Tel-Aînés (ligne d'écoute) 1 877 353-2460

Gai-écoute (ligne d'écoute) 514 866-0103
ou www.gaiecoute.org 1 888 505-1010

CALACS 1 866 915-8484
(Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)

L'Ombre-Elle 819 326-1321
(Maison pour femmes victimes de violence conjugale)

SOS Violence conjugale 1 800 363-9010

Le Faubourg 1 866 277-3553
(Centre de prévention du suicide)

Pallia-Vie 450 431-3331

Échelon des Pays-d'en-Haut 450 227-1996
(Santé mentale)

CAVAC 1 800 492-2822
(Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)

Mesures alternatives des Vallées du Nord 450 436-6749
(Médiation et travail de proximité)

Transport

Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut 1 855 226-5626

Transport adapté et collectif intermunicipal 1 877 604-3377

Transport adapté et collectif des Laurentides 1 800 717-9737

Aide alimentaire/repas communautaires/cuisines collectives

Café communautaire l'Entre-Gens 450 745-0161

Garde-Manger des Pays-d'en-Haut 450 229-2011

Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut 450 229-9020
(Popote roulante)

La Rencontre 450 228-8606

Soupe populaire de la Vallée de Saint-Sauveur 450 227-2423

Ressources communautaires Sophie 450 226-1304

Organismes gouvernementaux

Centre de services adaptés BELL 1 800 361-9596

Pension, sécurité et vieillesse (Canada) 1 800 277-9915

Régie de l'assurance maladie du Québec 1 800 561-9749

Régie des rentes du Québec 1 800 463-5185

Régie du logement 514 873-2245

Société d'habitation du Québec 1 800 463-4315
(Allocation logement)

Services Québec 1 877 644-4545
(Formulaires et brochures)

Assurance-emploi (Chômage) 1 800 808-6352

Assistance-emploi (Aide sociale) 450 229-6560

Société de l'assurance automobile du Québec 514 873-7620

Directeur de l'état civil 1 800 567-3900

Députés/MRC

Député provincial de Bertrand
Claude Cousineau ..... 819 321-1676 / 1 800 882-4757

Député fédéral de Laurentides-Labelle
David Graham ..... 819 326-4724 / 819 440-3091

INDEX DES ANNONCEURS

ALIMENTATION
IGA Famille Jasmin 02

CLIMATISATION - CHAUFFAGE
Ventilas 43

CLINIQUE AUDITIVE
Deslauriers & Robert Lalande
Audioprothésistes 43

CONSTRUCTION
Les Entreprises Daniel Auger 02

RM Rampe et Moustiquaire 04

Nuances du Nord 04

COURTIER IMMOBILIER
Bruno Mangione 02

HÉBERGEMENT
Locations Laurentides Bergeron. 04

INGÉNIEURS
DWB Consultants. 04

MÉCANIQUE
Atelier Mécanique CMF Inc. 02

PÉPINIÈRE
Jardissimo Pépinière Lorrain 44

PHARMACIE
Uniprix France Aubuchon 02

QUINCAILLERIE
Patrick Morin 44

Crédit @ Ismaelle Girard

VA ventilas

CMMTQ

RBQ 5595-5061-01

VENTILATION - CLIMATISATION - CHAUFFAGE

RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

1 844 VENTILAS [836-8452] - 450 224-5505

CHRONIQUE AUDITIVE

ENTENDEZ-VOUS BIEN ?

La perte auditive est souvent associée au vieillissement. Elle peut survenir à tout âge et être causée par des infections, des blessures, une exposition prolongée aux sons forts, des accidents ou des anomalies congénitales.

SYMPTÔMES

- Impression que notre entourage chuchote
- Difficulté à suivre les conversations à cause des bruits ambiants
- Besoin d'augmenter le volume de la télévision, de la radio ou du téléphone
- Plaintes des proches de devoir répéter ce qu'ils vous disent
- Besoin de regarder le visage des gens pour les comprendre
- Constat que les sons du quotidien (oiseaux, bruit de pas…) ont disparu

Une perte auditive non traitée peut mener à l'isolement.

En cas de difficulté auditive, il faut passer un test de dépistage sans tarder!

Venez-nous rencontrer et faites un test de dépistage auditif sans frais.
Cette offre est permanente et valide pour vous, votre famille ou un ami.

- **Prothèses auditives** Vente, réparation et service
- **Solutions pour les acouphènes**
- **Évaluation auditive**
- **Accessoires adaptés pour malentendants**
- **Protecteurs auditifs** Bouchon baignade, bruit, musicien

Deslauriers & Robert Lalande AUDIOPROTHÉSISTES

2074, boul. Curé-Labelle, Saint-Jérôme | 395, boul. de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle | 229, rue Principale Est, Ste-Agathe-des-Monts

www.monaudition.ca • 1-877-969-2075

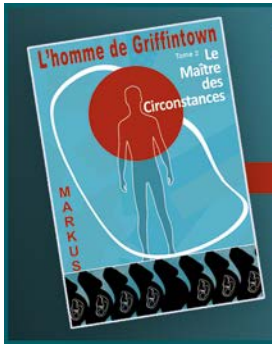

L'HOMME DE GRIFFINTOWN

La nouvelle trilogie de science-fiction qui débute au Québec.

Disponible partout en librairie et sur Internet

Nuit Blanche, magazine littéraire : "Captivant, original et passionnant!"

Pour en savoir plus sur cette nouvelle parution, ou connaître ses différents points de vente, visitez: editionslpd.com

JARDISSIMO
PÉPINIÈRE LORRAIN

...POUR LE CHOIX!

2820, BOULEVARD DU CURÉ LABELLE ROUTE 117, PRÉVOST
450-224-2000 JARDISSIMO.CA

PM Patrick Morin

On **embauche**
à la succursale de
Prévost

Postule !

en succursale ou en ligne
PMembauche.ca

Prévost › 2845, boulevard du Curé Labelle